



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DUPUY
DISTRICT D'ABITIBI**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Dupuy, tenue le 7 juin 2022, à 19 h 00 au Pavillon des sports de Dupuy à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Ronald Lévesque	Pascal Corriveau	Rémi Kelley
Mario Boudreau	Denise Lessard Morin	Sylvie Germain

Monsieur Alain Grégoire, maire, préside la séance, tandis que madame Nicole Breton agit comme directrice générale intérimaire.

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président la déclare ouverte à 19 h 00.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux des 1^{er} et 15 mars, des 5, 19 et 27 avril ainsi que celui du 3 mai 2022;
4. Affaires en découlant;
5. Trésorerie;
6. Correspondance;
7. Rapport du maire;
8. Ressources humaines;
9. Gestion et mise en valeur du territoire;
10. Sports, loisirs et culture;
11. Hygiène du milieu;
12. Résolutions diverses;
13. Affaires du maire et des conseillers;
14. Parole au public;
15. Levée de la séance.

122-2022

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture, il est proposé par monsieur Ronald Lévesque, appuyé par madame Sylvie Germain et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut mentionné.



No de résolution
ou annotation

123-2022

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Ayant déjà reçu copie des procès-verbaux, les conseillers municipaux en dispensent la lecture.

3.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DES 1^{ER} MARS, 5 AVRIL ET 3 MAI 2022

Proposé par madame Denise Lessard-Morin, appuyé par monsieur Mario Boudreau et unanimement résolu d'adopter les procès-verbaux, tels que modifiés, des séances ordinaires du conseil d'administration des 1^{er} mars, 5 avril et 3 mai 2022.

124-2022

3.2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DES 15 MARS, 19 ET 27 AVRIL 2022

Proposé par monsieur Pascal Corriveau appuyé par madame Sylvie Germain et unanimement résolu d'adopter les procès-verbaux, tels que modifiés, des séances extraordinaires du conseil d'administration des 15 mars, 19 et 27 avril 2022.

4. AFFAIRES EN DÉCOULANT

Emplois d'été Canada

Sur les deux emplois demandés, un seul emploi a été alloué pour la période estivale.

5. TRÉSORERIE

125-2022

5.1 APPROBATION DES COMPTES

Proposé par monsieur Mario Boudreau, appuyé par madame Denise Lessard-Morin et unanimement résolu que la liste des items suivants soient acceptés :

A) Liste des comptes au montant de	173 985,36 \$
B) Liste des salaires au montant de	59 859,25 \$

6. CORRESPONDANCE

6.1 Les informations concernant la correspondance du mois de mai 2022 sont fournies.

126-2022

7. RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2022

Proposé par monsieur Pascal Corriveau, appuyé par madame Sylvie Germain et unanimement résolu d'adopter le rapport ci-haut mentionné tel que présenté.



No de résolution
ou annotation

8. RESSOURCES HUMAINES

8.1 EMBAUCHES

127-2022

Responsable des travaux publics

Proposé par monsieur Ronald Lévesque, appuyé par monsieur Mario Boudreau et unanimement résolu de procéder à l'embauche de monsieur Daniel Drouin à titre de responsable des travaux publics suivant les conditions préalablement négociées.

128-2022

Journaliers

Proposé par madame Sylvie Germain, appuyé de madame Denise Lessard-Morin et unanimement résolu de procéder aux embauches de messieurs Mario Gervais, Herman Delisle ainsi que Claude Chrétien à titre de journaliers pour la municipalité.

129-2022

Emplois d'été

Proposé par Monsieur Pascal Corriveau, appuyé par madame Denise Lessard-Morin et unanimement résolu de procéder aux embauches de :

Madame Saskia Rivière à titre de réceptionniste pour la période estivale;

Madame Angélika Racicot à titre de coordonnatrice pour le camp de jour;

Madame Annabelle Jean à titre d'animatrice pour le camp de jour.

130-2022

Abolition emplois étudiants

Proposé par monsieur Mario Boudreau, appuyé par madame Denise Lessard-Morin et unanimement résolu d'abolir les deux fonctions pour étudiants concernant divers travaux d'été (voir résolution 098-2022).



No de résolution
ou annotation

131-2022

9. GESTION ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Association Multi-ressources de la Dualco

Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux

ATTENDU QUE le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest est mis à la disposition des municipalités locales pour la réalisation d'activités sur les lots épars et les blocs de lots (lots sous conventions d'aménagement forestier);

ATTENDU QUE l'année de référence s'échelonne du 1^{er} janvier au 31 décembre;

ATTENDU QU' il y a trois dates de dépôt de projets, le 31 mars, le 31 août et le 30 novembre de chaque année;

ATTENDU QUE l'Association Multi-ressources de la Dualco souhaite obtenir une aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux pour la réalisation des activités suivantes :

- Reboisement plants résineux (environ 9 530 plants)
- Regarni plants résineux (environ 8 000 plants)
- Préparation terrain (environ 14,4 ha)
- Mise en forme de chemin (environ 0,22 km)

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Mario Boudreau, appuyé par monsieur Pascal Corriveau et unanimement résolu d'appuyer la demande d'aide financière de l'Association Multi-ressources de la Dualco au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux pour un montant maximum de 30 492 \$.

132-2022

Aide annuelle de 5 000 \$

ATTENDU QUE le premier paragraphe de l'article 14.3 A) du règlement relatif au Fonds de mise en valeur précise ce qui suit :

« l'aide annuelle octroyée par municipalité ne peut dépasser la somme de cinq mille dollars (5 000 \$). Chaque municipalité a la possibilité d'utiliser ce cinq mille dollars (5 000 \$) sur ses lot épars ou sur sa convention d'aménagement forestier, et ce, que la municipalité soit regroupée ou non »;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Sylvie Germain, appuyé par monsieur Rémi Kelley et unanimement résolu que la municipalité de Dupuy déposera un projet au Fonds de mise en valeur en 2022. Conséquemment, elle se réserve la somme de 5 000 \$.

133-2022

Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)

Proposé par monsieur Pascal Corriveau, appuyé par madame Denise Lessard-Morin et unanimement résolu d'appuyer la demande de l'Association Multi-ressources de la Dualco au programme d'aménagement durable des forêts (PADF), pour un projet au montant de 32 492 \$.



No de résolution
ou annotation

134-2022

Redevances chemins

ATTENDU QUE les municipalités de Normétal, La Reine, Clerval et Dupuy ont une Entente de délégation de gestion des territoires du domaine de l'État et que ces municipalités ont délégué à l'Association Multi-ressources de la Dualco l'exécution et la réalisation des travaux forestiers ainsi que les autres obligations spécifiées aux ententes;

ATTENDU QUE les bois récoltés sur ces territoires sont transportés vers les usines de transformation en utilisant des chemins municipaux;

ATTENDU QUE la construction de ces chemins ainsi que leur vocation n'ont pas été réalisées en fonction du transport du bois en de telles quantités, ni en fonction du transport lourd;

ATTENDU QUE les contribuables des municipalités concernées n'ont pas à assumer, pour les chemins municipaux, les coûts d'entretien ou de réparation liés au transport des bois vers les usines de transformation;

ATTENDU QUE l'Association Multi-ressources de la Dualco alloue une redevance à ses municipalités membres afin d'atténuer les dommages causés par le transport des bois sur les chemins municipaux utilisés dans leur municipalité respective, dite redevance fixée en fonction du tonnage transporté hiver/été;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Rémi Kelley, appuyé par monsieur Mario Boudreau et unanimement résolu :

De demander que la redevance pour l'entretien des chemins municipaux fixée par l'Association Multi-ressources de la Dualco soit versée directement et intégralement à la ou les municipalités où les chemins municipaux sont affectés pour le transport du bois et cela pour l'entretien, les réparations ou autres dommages (ex : poussière).

135-2022

Municipalité de Dupuy : projets et mandat

Proposé par monsieur Rémi Kelley, appuyé par madame Denise Lessard-Morin et unanimement résolu que pour tous les projets localisés sur le territoire de la municipalité de Dupuy et visés par l'entente de délégation d'une partie de la gestion du territoire du domaine de l'État, le conseil de la municipalité de Dupuy se prononcera par résolution et en avisera l'Association Multi-ressources de la Dualco ainsi que la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi-Ouest (MRCAO).

Pour les projets localisés dans les municipalités de Clerval, La Reine et Normétal, la municipalité de Dupuy respectera la décision et les mandats confiés par les municipalités, sauf si cela affecte directement ou indirectement son territoire (ex. chemins). Si tel est le cas, la municipalité se prononcera par résolution.



No de résolution
ou annotation

136-2022

10. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE

PAFIRS : diverses demandes ont été adressées aux députés et ministères pour le financement d'un montant de 37 431,51 \$.

Centre récréatif : Challenge Hecla-Beattie 2022

Proposé par monsieur Rémi Kelley, appuyé par monsieur Pascal Corriveau et unanimement résolu d'appuyer le projet Challenge Hecla-Beattie 2022 déposé par le Pavillon des sports, afin de faire l'acquisition d'un système de filet autoportant pour la pratique du pickleball et les équipements nécessaires à la pratique de ce sport.

137-2022

Gestion : tables de pique-nique

Proposé par monsieur Rémi Kelley, appuyé par monsieur Ronald Lévesque et unanimement résolu de confier la gestion des tables de pique-nique au centre récréatif de Dupuy.

138-2022

Journée de la famille/fermeture 6^e Avenue Est

Proposé par monsieur Mario Boudreau, appuyé par monsieur Ronald Lévesque et unanimement résolu d'autoriser la fermeture de la 6^e Avenue Est le 7 août 2022 de 12 h 00 à 22 h 00, afin de sécuriser la circulation des participants, dans le cadre de la Journée de la famille.

139-2022

Régie des Alcools des Courses et des Jeux (RACJ)

Proposé par madame Sylvie Germain, appuyé par madame Denise Lessard-Morin et unanimement résolu d'autoriser monsieur Serge Gervais à déposer une demande pour et au nom de la municipalité auprès de la Régie des Alcools des Courses et des Jeux afin d'obtenir un permis d'alcool extérieur, dans le cadre de la Journée de la famille 2022.

11. HYGIÈNE DU MILIEU

Encombrants

Monsieur le conseiller Pascal Corriveau explique le fonctionnement et précise les matières acceptées et refusées ainsi que les autres informations pertinentes.

Plastique d'ensilage

Madame la directrice générale, Nicole Breton, fournit les informations concernant le plastique d'ensilage.

12. RÉSOLUTIONS DIVERSES

140-2022

Nomination du vérificateur externe

Il est proposé par madame Sylvie Germain, appuyé par monsieur Pascal Corriveau et unanimement résolu de nommer la firme Trudel, Lapointe, Collard CPA inc. à titre de vérificateur externe pour l'année 2022.



No de résolution
ou annotation

141-2022

Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon/structure

CONSIDÉRANT QU' environ 200 pompiers sont dénombrés sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest;

CONSIDÉRANT QUE tous les pompiers doivent obligatoirement obtenir la certification «pompiers-1» pour exercer leur fonction;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a pas de centre de formation certifié «École Nationale des pompiers du Québec » (ENPQ), en Abitibi-Ouest;

CONSIDÉRANT QU' il n'existe aucun site d'entraînement pour le métier de pompier sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers doivent parcourir de 100 à 200 km pour rejoindre un site d'entraînement officiel, afin de passer un examen dans le cadre de leur formation «pompiers-1» ou de s'entraîner en simulant des interventions en combat des incendies dans les bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE la régie intermunicipale d'incendie de Roussillon se situe au centre du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la table des directeurs des services de sécurité incendie de la MRC d'Abitibi-Ouest appuie le projet;

CONSIDÉRANT QU' avec le support technique de la MRC d'Abitibi-Ouest, le projet sera bénéfique pour l'ensemble des services de sécurité incendie du territoire;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Sylvie Germain, appuyé par monsieur Pascal Corriveau et unanimement résolu d'appuyer les démarches de la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon, organisme mandataire et responsable de la réalisation du projet Structure d'entraînement, un site d'entraînement officiel permettant la simulation des interventions en combat des incendies.

142-2022

Adhésion Tourisme Abitibi-Témiscamingue

Il est proposé par monsieur Rémi Kelly, appuyé par madame Denise Lessard-Morin de renouveler l'adhésion à Tourisme Abitibi-Témiscamingue.

143-2022

Vente pour non-paiement de taxes

Il est proposé par monsieur Mario Boudreau, appuyé par madame Denise Lessard-Morin et unanimement résolu de ne pas enchérir sur le ou les immeubles en vente pour non-paiement de taxes par la Municipalité Régionale de comté d'Abitibi-Ouest.

144-2022

Période estivale

Il est proposé par madame Denise Lessard-Morin, appuyé par monsieur Ronald Lévesque et unanimement résolu que l'accès au bureau municipal sera du lundi au jeudi de 9h à 16h durant la période estivale, soit du 23 juin au 2 septembre 2022 et que les séances du 5 juillet et 2 août puissent être tenues les 12 juillet et 9 août plutôt que conformément au calendrier.



No de résolution
ou annotation

145-2022

Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)

ATTENDU QUE le Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) vise à soutenir les communautés dans leur adaptation au vieillissement de la population;

ATTENDU la volonté exprimée lors de la consultation publique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) 2015-2020 ainsi que les attentes des citoyens;

Il est proposé par madame Denise Lessard-Morin, appuyé par madame Sylvie Germain et unanimement résolu que :

- Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;
- La municipalité ayant pris connaissance du guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage, si elle obtient l'aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;
- La municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir de PRIMA, y compris tous dépassements de coûts.

13. AFFAIRES DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Suivi concernant la desserte internet ainsi que la coopérative d'habitation est donné par monsieur le maire.

Suivi concernant les nouveaux arrivants est donné par madame Denise Lessard-Morin.

Suivi concernant le dossier des incendies est donné par monsieur Pascal Corriveau.

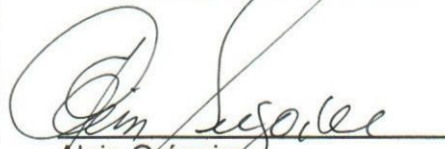
14. PAROLE AU PUBLIC

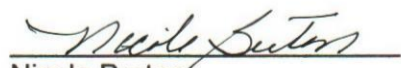
Suivant les mandats reçus, les membres du conseil assurent un suivi aux demandes des citoyens.

146-2022

15. LEVÉE ET FERMETURE DE LA SÉANCE

Proposé par monsieur Rémi Kelley, appuyé par monsieur Mario Boudreau et unanimement résolu de lever et de fermer la séance. Il est 20 h 45.


Alain Grégoire
Maire


Nicole Breton
Directrice générale intérimaire

ADOPTÉ LE : 12 juillet 2022

Je, Alain Grégoire, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.